

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 25 janvier 2016

19 h mairie, salle consulaire

Le lundi 25 janvier 2016, à 19 h, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique salle consulaire de la mairie, sous la présidence de Pierre Fillon, maire

Présents : Christian Trémoulet, Josiane Mouchet, Chrystelle Beurrier, Roger Béchet, Philippe Bertrand, Bernard Meillasson, Laurence Lassort, Philippe Delerce, Carole Dinger
Denise Gignoux, Cécilia Mota

Excusés : Coralie Marmot, (pouvoir à Pierre Fillon), Pierre Artique (pouvoir à Christian Trémoulet), Christophe Coste

| | |
|--|----|
| Nombre de conseillers municipaux en exercice | 15 |
| Nombre de conseillers municipaux présents | 12 |
| Nombre de votants | 14 |

| | |
|--|-----------------|
| Date de convocation du conseil municipal | 18 janvier 2016 |
|--|-----------------|

Le maire ouvre la réunion à 19 h 02

Carole Dinger est désignée en tant que secrétaire de séance

Le maire demande de rajouter à l'ordre du jour : protocole avec ICADE pour aménagement de voirie

I/ Compte rendu de la séance du 21 décembre 2015

Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

II/ Travaux du Snack de la plage

Le maire rappelle que le conseil a souhaité que des travaux soient engagés au Snack de la plage afin d'élargir son exploitation à l'année.

1/ Convention de maîtrise d'œuvre

Un projet de convention de maîtrise d'œuvre est présenté par Alain Daragon, architecte, et le bureau ECAB, économiste, Anthony Biglione :

mission complète pour un total de 11 760 € HT (Daragon 4 580 € et ECAB 7 180 €), représentant 8 % du coût estimatif des travaux de 147 000 € HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE le maire à signer cette convention

2/ Marché de travaux (MAPA)

Un appel d'offre a été organisé par les services avec une mise en ligne du dossier de consultation sur la plateforme MP74.

9 offres ont été déposées en mairie, dont une après le délai du 16 janvier 2016 midi.

Les 8 autres ont fait l'objet de 2 réunions de la commission d'appel d'offres,

a/ première réunion le 18 janvier pour ouvrir les plis et accepter les offres conformes au règlement de consultation

- lot 1 menuiseries extérieures aluminium

| | |
|--------------------------|------------------|
| Atelier de la Menuiserie | 100 500,70 € TTC |
| Margairaz | 85 092,70 € TTC |
| Modern'Alu | 69 916,80 € TTC |

-lot 2 faux-plafonds

| | |
|-----------|-------------------|
| Vergori | 90 864,00 € TTC |
| BBMA | 105 060, 00 € TTC |
| MCP | 87 462,00 € TTC |
| Bondaz | 54 000,00 € TTC |
| Décostaff | 51 516,00 € TTC |

Seconde réunion le 21 janvier pour établir un classement en fonction du rapport d'analyse réalisé par le maître d'œuvre, le bureau ECAB, Anthony Biglione

Classement final après application des critères de choix (40 % pour le mémoire technique et 60 % pour le prix) et phase de négociation

-lot 1

| | | |
|-------|-----------------------|--------------------|
| 1 er | Modern'Alu | 100 points sur 100 |
| 2 ème | Margairaz | 89 points sur 100 |
| 3 ème | Atelier de Menuiserie | 86 points sur 100 |

-lot 2

| | | |
|-------|-----------|--------------------|
| 1 er | Décostaff | 100 points sur 100 |
| 2ème | Bondaz | 97 points sur 100 |
| 3 ème | MCP | 83 points sur 100 |
| 4 ème | Vergori | 81 points sur 100 |

La commission propose de retenir les entreprises arrivant en tête après pondération soit

| | | |
|-------|-----------------|------------------|
| Lot 1 | Modern'Alu pour | 69 916, 80 € TTC |
| Lot 2 | Décostaff pour | 51 516, 00 € TTC |

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

CONFIRME le choix de la commission d'appel d'offre tel que décrit ci-dessus.

III/ Convention de mise à disposition d'une agente administrative à l'office de tourisme de Sciez-sur-Léman

Le maire explique au conseil municipal que dans le cadre de la loi NOTRe, les offices de tourisme de l'aire géographique de la CCBC vont devoir se regrouper sous l'égide de cette dernière.

Dans cette attente, les OT de Sciez et d'Excenevex ont souhaité intensifier leur partenariat initié depuis plusieurs années.

Il rappelle qu'une agente administrative de la mairie est mise à disposition de l'office de tourisme d'Excenevex dans le cadre d'une convention d'objectifs prévoyant moyens humains et matériels fournis par la commune, en contrepartie de l'exercice de missions de service public à vocation touristique.

Il est proposé que cette agente administrative soit directement mise à disposition de l'office de tourisme de Sciez-sur Léman, constituant ainsi une approche de la mutualisation des services, et ce, pour une journée de travail hebdomadaire de 7 heures, sauf en juillet et en août.

Elle y exercera les tâches inhérentes au poste de conseillère en séjour, appliquant les consignes et ordres du directeur de l'OT de Sciez tout en restant placée sous l'autorité et la responsabilité de la commune d'Excenevex.

Ainsi, elle continuera à percevoir sa rémunération de la commune d'Excenevex et ne percevra aucune rémunération de l'office de tourisme de Sciez-sur-Léman, hormis celle éventuellement générée par l'activité elle-même.

En conséquence, le montant de la subvention de fonctionnement votée par le conseil municipal à l'office d'Excenevex sera diminué de la part représentant cette mise à disposition.

La mise à disposition doit obtenir l'accord de l'intéressée, et ne peut s'entendre au-delà d'une durée de trois années, éventuellement renouvelée pour des périodes ne pouvant dépasser trois ans

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Considérant

-les missions de service public rendues par les offices de tourisme d'Excenevex et de Sciez-sur-Léman

-la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, modifiée par la loi du 2 février 2007

-le décret 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux

AUTORISE le maire à signer cette convention de mise à disposition d'une agente administrative auprès de l'office de tourisme de Sciez-sur-Léman, selon les termes présentés ci-dessus

IV/ Protocole avec la société Icade, aménagement d'un trottoir rue de la Fontaine

Le maire expose au conseil que la société Icade construisant 33 logements au lieu-dit « Vigne de la maison » est contrainte de faire sortir le réseau d'eaux pluviales sur la rue de la Fontaine.

Elle demande l'autorisation de creuser une tranchée destinée à recevoir un collecteur de 300 mm de diamètre de façon à récupérer le niveau du réseau communal.

En contrepartie de cette autorisation, elle s'engage à

-aménager un trottoir de 1,40 m de large le long de la rue de la Fontaine entre la propriété Georges Vulliez et la propriété Joëlle Vaudaux-Lambert

- accorder le passage pour une sortie de l'école élémentaire en direction du futur groupe scolaire.
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE le maire à établir et signer ce protocole ainsi que tous actes utiles à la conduite de ce dossier

VII/ Urbanisme

-Déclaration d'intention d'aliéner (CCBC):

-LAMBERT Joëlle et GARCIA Armelle, A1374, Le Fély

-Permis de construire accordés :

-VARANI Fabio et RAKOTONIARY Miarintsoa

s/c EDEN HOME, villa ossature bois, Lotissement les Coteaux du Léman

-LEBRET Yves et BINEL Virginie, s/c ARTIS, villa ossature bois et garage accolé, Lotissement les Coteaux du Léman

-Permis de construire modificatif accordé :

-FABRE Frédéric s/c ARTIS modification de l'implantation des 2 villas Hameau des Affouages de Filly Nord

-Permis de construire refusé :

-ESPACE IMMOBILIER : construction de 18 villas groupées, Les Marais

-Certificats d'urbanisme opérationnels :

Opérations non réalisables pour :

-QUIBLIER Aline s/c SALIBA Ivan Géomètre, projet de construction d'une maison d'habitation « Vigne de Frize »

-Héritiers de Madame Marie-Françoise HUMBERT s/c Maître VALLUCHE
Projet de construction d'une maison d'habitation « Champ Maure Est »

Certificat d'urbanisme opérationnels accordés :

-Succession VAUDAUX Roger , s/c SALIBA Ivan géomètre, détachement d'un lot destiné à la construction d'une maison individuelle, Chemin de la Fontaine Pourrie

-SCI AL MANARA PALACE, s/c Maître Thierry ANDRIER démolition d'une maison et reconstruction d'une maison à usage d'habitation

-Déclarations préalables accordées :

| | | |
|-------------------------|--|-------------|
| -BUTLER Sophie | changement couverture du toit par des polytuiles | Chevilly |
| -SEFIJI FAVRE Nathalie | régularisation bâtiment existant | Les Gredals |
| -VALENTE CACHACO Carlos | abri de jardin | Les Marais |
| -VALENTE CACHACO Carlos | réfection peinture des façades | Les Marais |

VIII/ Questions diverses

1/ Christian Trémoulet

a/ rappelle le courrier adressé aux membres du conseil par Messieurs Rossat et Graillot au sujet des difficultés d'accès à leur propriété suite aux travaux de la voie verte.

Il souligne que ces difficultés sont réelles, mais incombent à l'exécution du chantier par l'entreprise et le maître d'oeuvre.

Ceci sera observé et réglé lors de la prochaine réunion de chantier intervenant après la période de congé hivernal, soit mardi 26 janvier à 11 h.

b/ explique

que le chantier du SIEM de raccordement eau potable de Chevilly à Sciez touche à sa fin (reprise du chemin de Morzy, fossés, accotements, enrobés).

que les travaux d'aménagement de l'entrée du parking de la plage ont débuté le 26 janvier

que le dossier du parking en face de l'école maternelle est en cours de résolution entre le SIVU scolaire et le propriétaire du terrain concerné et devrait connaître son épilogue avant les vacances de Pâques

2/ Roger Béchet

-regrette que l'enrobé de la voie verte ne soit pas de couleur différente de celui de la RD 25, instaurant une monotonie de la traversée de la commune.

Le maire lui répond qu'un enrobé de couleur coûtant le double d'un enrobé classique, cette solution n'a pas été retenue.

-demande où en sont les tractations avec les propriétaires riverains des travaux de la voie verte au chef-lieu.

Le maire répond qu'elles seront engagées le moment venu

3/ Le maire

-informe le conseil qu'une activité fly-board sera proposée cet été à la plage par Adrien Ménant, en attente de l'autorisation que ce dernier a demandé à la DDT Chablais

-Excenevex recevra une étape du championnat de France de pirogues hawaïennes le 18 juin 2016

-de même, Excenevex sera l'hôte du premier « Fire Lake » en juin 2017, semaine consacrée à des événements économiques, sportifs et festifs, organisée par la société Out Sports Valley (OSV) regroupant 330 entreprises du domaine des sports nautiques en extérieur, avec le concours de l'ARC, la CCBC et de la commune),

-informe qu'il a reçu la visite de l'association « Traits en Savoie », laquelle a souhaité ne plus participer à la journée de nettoyage de la commune pour laquelle elle ne s'estime plus aussi utile qu'auparavant.

Elle sollicite l'autorisation de la plage pour l'organisation de sa journée de l'attelage à la place du Champ des Voies.

Le conseil ne souhaite pas laisser libre accès à des chevaux sur la plage, et souligne que cette manifestation est beaucoup plus visible depuis la RD 25.

« Traits en Savoie » a pour projet d'organiser au printemps une journée du patrimoine sous la forme de balades en calèches à la découverte d'éléments patrimoniaux (maisons, paysages et sites remarquables).

Le conseil approuve cette initiative et suggère qu'elle se déroule à l'occasion des journées européennes du patrimoine de septembre.

-annonce que la commune de Douvaine met à disposition le giratoire situé sur la RD 1005 entre Douvaine et Aubonne en vue d'une installation publicitaire.

4/ Réunions du conseil municipal

lundi 22 février (municipalité vendredi 12, 9h)

mardi 22 mars, vote des comptes administratifs 2015

mardi 29 mars, vote des budgets prévisionnels 2016

Le maire lève la séance à 21h15

la secrétaire de séance
Carole Dinger

le maire
Pierre Fillon

J-F Tanghe, conseil municipal 25 janvier 2016